

*Code criminel*

[Traduction]

**L'AGRICULTURE****PRÉSENTATION D'UN RAPPORT SUR L'INSPECTION FÉDÉRALE  
DES VIANDES**

**L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture):** Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 41(2) du Règlement, j'aimerais déposer, dans les deux langues officielles, un rapport sur l'inspection fédérale des viandes.

**ADOPTION DU 7<sup>e</sup> RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT**

**M. Walter Smith (Saint-Jean)** propose: Que le 7<sup>e</sup> rapport du comité permanent de l'agriculture, présenté à la Chambre le 26 mai 1975, soit agréé.

(La motion est adoptée.)

\* \* \*

**LE CODE CRIMINEL****DÉPÔT D'UNE PÉTITION RELATIVE À L'AVORTEMENT**

**Mme Ursula Appolloni (York-Sud):** Monsieur l'Orateur, c'est avec un sens aigu de la fierté, de l'honneur et de l'histoire que je prends la parole aujourd'hui pour présenter une pétition signée par 1,027,425 Canadiens qui soutiennent que le premier devoir du Parlement est de protéger la vie des innocents.

**Des voix:** Bravo!

**Mme Appolloni:** Des preuves scientifiques ne permettent plus de douter que la vie humaine commence dès la conception; pourtant, nos lois permettent la pratique généralisée de l'avortement au Canada. Dans cette cause, je parle également au nom du député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), représenté par le député de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall), des députés de Malpègue (M. MacLean), de Cape Breton-East Richmond (M. Hogan), de Northumberland-Miramichi (M. Dionne), de Lotbinière, (M. Fortin), de Brandon-Souris (M. Dinsdale), de Battleford-Kindersley (M. McIsaac), du député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche), qui représente également les Territoires, et de celui de Kootenay-Ouest (M. Brisco).

● (1510)

Monsieur l'Orateur, plus d'un million de Canadiens conjurent le Parlement d'adopter une mesure législative...

**M. l'Orateur:** A l'ordre. L'honorable représentante a suffisamment décrit la nature de la pétition et les circonstances qui l'entourent. Je pense qu'elle devrait s'arrêter là.

**Des voix:** Continuez.

[M. Blais.]

**M. Guay (Saint-Boniface):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je tiendrais beaucoup à ce que la représentante puisse poursuivre.

**Des voix:** Bravo!

**M. Guay (Saint-Boniface):** Je suis certain que la Chambre consentira unanimement à ce qu'elle poursuive.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Le député sait sans doute que nous avons pris les dispositions nécessaires pour accepter cette importante pétition. La représentante en a exposé le but et elle a mentionné le député de chaque province chargé de la présentation de la pétition; nous nous sommes montrés bienveillants afin que la présentation de cette importante pétition ait la résonance et la portée que tous les députés souhaitent, j'en suis certain. Il ne reste donc qu'à la présenter. Nous savons trop bien qu'elle représente quelque 35 caisses de signatures que la représentante ne peut nous exhiber pour l'instant, j'en suis certain. Ceci dit, je reste à la disposition des députés pour répondre à leurs désirs dans la mesure du possible.

**M. Roche:** Je n'ajouterai rien aux propos de Votre Honneur sur la nature de la pétition. Je vous demanderais seulement que le texte de la pétition, qui ne constitue qu'un autre paragraphe, soit consigné au compte rendu à ce moment-ci afin que les milliers de Canadiens qui lisent le hansard puissent en prendre connaissance.

**Des voix:** Bravo!

**M. l'Orateur:** Le député apporte une suggestion intéressante. D'autres députés savent peut-être qu'il a été décidé dans le passé—et j'ai cité l'une de ces décisions rendue à l'occasion de la présentation d'une pétition par le député de St. Paul's (M. Roberts)—que la lecture de doléances annexées à une pétition n'est pas la bonne façon de présenter une pétition devant la Chambre; il appartient aux députés de le faire au cours de débats et en essayant de persuader le cabinet de modifier la loi. Cependant, s'il y a unanimité pour que le reste de la pétition soit lu, je me laisserai volontiers guider par les députés. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Mme Appolloni:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Plus d'un million de Canadiens demandent au Parlement d'adopter une mesure législative propre à assurer à l'enfant conçu, mais qui n'est pas encore né, la même protection qu'on accorde à toute autre personne et ces Canadiens exhortent aussi le parlement à donner l'exemple en favorisant le développement d'une société qui veille sur la vie de ses membres.

**Des voix:** Bravo!

**M. Dionne (Northumberland-Miramichi):** J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Le député qui a présenté la pétition au nom des signataires du Nouveau-Brunswick et des générations futures de cette province, est le député de Northumberland-Miramichi.